

CONSEIL MUNICIPAL DE NONTRON

Séance extraordinaire

Du Mardi 21 Octobre 2014 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

- Procédure d'appel d'offres concernant le marché de travaux pour la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours de NONTRON.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 25 septembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 18 septembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 20

ETAIENT PRESENTS (19): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : HUGUET Annie (LASTERE) - MARTINS CARDOSO Filipe (LALANNE) - HERMAN Nadine (POINET)

ABSENTS (1) : BLANCHON Thomas -

M. Erwan CARABIN a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/9.1/120 – Procédure d'appel d'offres concernant le marché de travaux pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours

VU la délibération n°2014/7.5/087 relative à l'attribution des lots du marché de travaux pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron ;

VU la lettre d'observations de Monsieur le Sous-préfet de Nontron en date du 8 octobre 2014, dans le cadre de l'examen des pièces du marché de travaux relatif à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron, déposées le 11 septembre 2014 au service du contrôle de légalité ;

CONSIDERANT qu'il résulte de ces observations que la Commune de Nontron doit procéder au retrait des lots n°9 (plâtrerie), n°11 (peinture) et n°12 (chauffage/ventilation/plomberie) du marché de travaux de reconstruction du centre de secours au motif que « *la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse est entachée d'irrégularité et contrevient aux principes fondamentaux d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures* » ;

CONSIDERANT que l'entreprise ALVES, lauréate du lot n°12, dont la candidature a été reçue hors délai ne pouvait se voir attribuer un marché, que les critères d'attribution du lot n°9 à l'entreprise PPA et du lot n°11 à l'entreprise BESSE ne correspondent pas à ceux fixés pour le marché ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder au retrait des lots n°9, 11 et 12 du marché de travaux de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron ;

-AUTORISE le Maire à signer les marchés et les pièces afférentes et tout document correspondant.

-AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants et les pièces afférentes.

Fait à NONTRON, le 23/10/2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 24/10/2014 et de sa publication le 24/10/2014

Le Maire,
Pascal
BOURDEAU